

Communiqué du 28 septembre 2017

Signature des ordonnances relatives à la réforme du droit du Travail : le sénateur Cadic adresse ses encouragements au gouvernement

Le Président de la République a signé les ordonnances réformant le droit du travail. L'engagement pris lors de la campagne présidentielle et le calendrier fixé dès le début de l'été ont donc été respectés.

Le groupe de l'Union centriste se félicite du volontarisme du gouvernement, et salue les progrès que constituent ces ordonnances pour les salariés et les entreprises.

Mais il ne s'agit que d'une étape.

Ces ordonnances ne créeront pas à elles-seules de l'emploi, elles ne rempliront pas les carnets de commande. En revanche, elles créeront un environnement juridique plus favorable pour permettre aux entreprises de recruter.

Ce sera le cas en centrant sur l'entreprise et la branche le droit du travail et en leur permettant d'adapter une grande partie des règles à leur activité.

Elles pourront ainsi plus facilement résister aux aléas, s'adapter pour emporter de nouveaux marchés. Les conditions du dialogue social seront elles-aussi améliorées avec la création d'une instance de représentation unique dans les entreprises.

C'est une évolution nécessaire et incontournable si l'on veut favoriser la création d'emploi.

La réforme ne sera complète que lorsque le Gouvernement se sera attelé à la transformation de la formation professionnelle et à la modernisation de l'assurance chômage.

Rome ne s'est pas faite en un jour, il reste encore beaucoup à faire. Les difficultés seront nombreuses, à commencer par l'immobilisme et l'hostilité de certaines organisations syndicales et formations politiques, prêtes à prendre en otage le pays.

Lors du vote des lois d'habilitation, le groupe de l'Union centriste avait donné au Gouvernement une vision, un objectif. Celui d'un droit du travail simple, lisible et compréhensible de tous. Celui d'une formation professionnelle adaptée aux besoins des entreprises. Celui d'une assurance chômage adaptée aux nouvelles trajectoires de la vie professionnelle.

C'est aujourd'hui le temps des encouragements, à poursuivre le train des réformes et à maintenir la pression, dans l'intérêt du pays, afin d'en finir une bonne fois pour toute avec le chômage de masse.

Olivier CADIC,
Sénateur des Français établis hors de France,

Membre de la commission des Affaires sociales,
Vice-président de la Délégation sénatoriale aux Entreprises,
Vice-Président du Groupe d'Etudes Tourisme et Loisirs,
Co-Président de la Fédération UDI-Monde,
Secrétaire National UDI au Commerce Extérieur,
Président délégué du groupe interparlementaire d'amitié France-Luxembourg,
Sénat – 15 rue de Vaugirard – 75291 Paris cedex 06
Tél. +33 (0) 1 42 34 14 66 / Fax +33 (0) 1 42 34 15 93
Blog : www.oliviercadic.com Twitter : @OlivierCadic